

Demande d'adhésion aux chèques-services accueil (CSA) pour les non-résidents

* **Je demande l'adhésion au chèques-services accueil**

* **Je demande le renouvellement au chèques-services accueil**

Nom et Prénom:.....

Adresse :rueno:.....

Code Postal Localité:.....

Numéro de téléphone:.....

Numéro matricule de la sécurité sociale:

Date de naissance						
Année	Mois	Jour				

Nom et matricule de(s) l'enfant(s):

Année	Mois	Jour				

.....

Année	Mois	Jour				

.....

Année	Mois	Jour				

Votre carte CSA ainsi que votre contrat d'adhésion vous parviendront séparément par retour de courrier dès que votre dossier est complet.

Quels documents dois-je joindre à ma demande d'adhésion ou de renouvellement du CSA ?

Dans tous les cas:

- Votre contrat de travail ;
- Composition de ménage récente

Si vous êtes affiliés auprès de la sécurité sociale luxembourgeoise :

- Certificat de revenu* établi par l'Administration des contributions directes (ACD) pour chaque membre de votre ménage. Il atteste vos revenus au Luxembourg ou le fait que vous êtes non-imposable.
- Si vous êtes imposable : Bulletin d'impôt le plus récent de votre ménage en cas d'imposition collective ou **des deux personnes du ménage.**
- Si vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette : certificat de revenu annuel établi par le Centre commun de la sécurité sociale pour chaque membre du ménage. Pour les résidents en France : l'avis de situation déclarative d'impôt ;

- Toute autre pièce documentant le revenu perçu hors du Luxembourg par un des membres du ménage (certificat de paiement de chômage, indemnité de maladie, RSA... etc).

Si vous ou votre partenaire/concubin(e)/époux ou épouse êtes employé auprès d'une institution européenne :

- Acte de naissance de l'enfant pour lequel le CSA est demandé
- Acte de naissance du parent demandeur
- Bulletin d'impôt de votre ménage établi par l'autorité de votre lieu de résidence pour chaque membre de votre ménage
- Vos trois derniers bulletins de revenu ainsi que ceux de votre conjoint/partenaire
- Un certificat de paiement des allocations familiales avec indication des enfants bénéficiaires

Si vous êtes séparés/ divorcés :

- le bulletin d'impôt le plus récent de la personne travaillant au Luxembourg. Si vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette : certificat de revenu annuel établi par le Centre commun de la sécurité sociale ;
- L'extrait du jugement de divorce précisant les modalités de garde des enfants et le versement d'une éventuelle pension alimentaire;
- Une preuve de versement de la pension alimentaire en faveur de l'enfant pour lequel le CSA est demandé. Si aucune pension alimentaire n'est perçue, le requérant doit signer la déclaration sur l'honneur y afférente (voir sur notre site www.cae.lu).

*** Bureaux de contact pour obtenir le certificat de revenu:**

Résident en Belgique :
Bureau Luxembourg X
21, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Tél : 408001
pphluxx@co.etat.lu

Résident en Allemagne :
Bureau Luxembourg Z
21, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Tél : 408001
pphluxz@co.etat.lu

Résident en France:
Bureau Luxembourg Y
21, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Tél : 408001
pphluxy@co.etat.lu